

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-4-18

Séance du vendredi 6 novembre 2009

### MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil Général n°E-6 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subventions en cours d'année 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - accorde :
  - une subvention de 7 000 € à l'Association Sahel Vert pour son projet « Animation d'activités autour du relais de la Banque Alimentaire »,
  - une subvention de 1 000 € à la Manne Emploi MMS pour l'achat d'un véhicule,
  - une indemnisation de 30 € aux représentants des bénéficiaires du rSa pour chaque participation aux réunions des équipes pluridisciplinaires,

- ❖ Désigne pour siéger au sein du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) :
  - M. Jean-Louis LORRAIN, en qualité de titulaire,
  - M. Hubert MIEHE, en qualité de suppléant.
  
- ❖ autorise le versement de ces subventions,
  
- ❖ autorise la signature de la convention avec l'Association Sahel Vert et de l'avenant à la convention de la Manne Emploi Chantier MMS.

Les crédits sont à imputer sur les opérations suivantes :

- 7 000 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-65-58-6574-3047-010 concernant l'association Sahel Vert,
- 2 880 €, opération 2009-H612-7298, imputation 0-017-568-6288-3046-010,
- 1 000 €, opération 2009-H212-9999, imputation 0-204-541-2042-3042-010,

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions